



# 3<sup>ème</sup> Forum mondial de l'Eau

Rapport de session 20 mars, Kyoto, Japon

# Financement solidaire de l'eau

thématique « Financing Water Infrastructure » Session organisée par le pS-Eau Avec l'appui de l'Agence française de Développement

#### **Objectifs**

- Présentation d'expériences de financement solidaire du Nord vers le Sud ;
- Comment développer ces initiatives en Europe, en Afrique et au niveau mondial.

#### Intervenants

- **Christian Cambon**, vice - président du Sedif et du pS-Eau

La solidarité dans le domaine de l'eau et le centime par m<sup>3</sup>

Pierre Marie Grondin, directeur du pS-Eau

Résultats de l'étude sur la collecte de financements pour des projets de développement Nord/Sud dans le domaine de l'eau

- Pierre Frédéric Ténière Buchot, vice-président du pS-Eau

Les pratiques et les limites constatées pour passer à un mécanisme européen et/ou global

- Mireille Elmalan, vice-présidente de la Communauté urbaine du Grand Lyon
   Une expérience originale de partenariat avec les entreprises délégataires
- Stephen Turner, Water Aid

Un large mouvement de sensibilisation et de collecte de fonds auprès du public

- Christian Houdus, Eau vive

L'appui de la coopération de proximité en Afrique Sahélienne

- Pierre Alain Roche, directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Alain Henry, Agence française de Développement
- Anne le Strat, présidente de la Sagep
- Jean Pierre Elong MBassi, Partenariat pour le Développement Municipal

# **COMPTE-RENDU DE LA SESSION**

# <u>1ère</u> partie : Présentation des résultats de l'étude de faisabilité sur l'accroissement de la solidarité dans le domaine de l'eau

# 1.1. Résultats de l'étude sur la collecte de financements pour des projets de développement Nord/Sud dans le domaine de l'eau

par Pierre Marie Grondin, programme Solidarité Eau

Les objectifs du millénaire, établis par les Nations Unies en 2000, visent à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population n'ayant accès ni à une eau saine, ni à un assainissement approprié. Cet engagement chiffré représente une opportunité inespérée de faire évoluer la situation. Pour cela, un certain nombre de mesures sont à mettre en œuvre :

- Créer un dispositif d'évaluation et de suivi des objectifs ;
- Evaluer les besoins de financement ;
- Réfléchir à la place des collectivités locales :
- Réformer les mécanismes financiers internationaux.

En outre, les objectifs du millénaire nécessitent un accroissement significatif des services à destination des plus pauvres. Ainsi, l'accroissement du pourcentage d'accès en zone rurale doit-il considérablement évoluer ; cependant, il ne faut pas oublier le fait que d'ici 2015, la majorité des populations à desservir sera urbaine.

#### Les investissements

On constate que le niveau d'investissement annuel moyen dans l'eau et l'assainissement pour la période 1990–2000 (15,7 milliards de US\$ par an¹) est bien en-dessous des besoins réels (26,7 milliards par an²) qu'il faudrait mobiliser pour atteindre ces objectifs du millénaire. Entre 2001 et 2015, le niveau moyen d'investissement devrait augmenter de 70%. Aujourd'hui, seulement 5% des investissements privés vont au secteur de l'eau (contre 44% dans les télécommunications, 28% dans l'énergie, 10% dans les routes, 5% dans le gaz naturel, 4% dans les chemins de fer, 2% dans les aéroports et 2% dans les ports³), pour un total d'investissement tous secteurs confondus de 754,1 milliards de US\$. Depuis 1990, le niveau d'investissement privé dans le secteur de l'eau a légèrement augmenté (avec des plafonds aux environs de 10% en 1993 et 1997), mais il est depuis redescendu à 5%. Quant à la répartition géographique des investissements dans le secteur de l'eau, on constate que les pays développés, aux marchés plus importants et à l'environnement légal mieux établi, sont toujours préférés aux pays en développement. L'Afrique reste le continent où l'on investit le moins.

# Quelques leçons globales...

- Sans réforme du secteur, les investissements ne seront pas efficaces ;
- Les usagers sont au centre de la durabilité des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
- Distribuer l'eau a un coût ;
- Ne pas oublier l'hygiène et l'assainissement ;
- Une distribution d'eau saine réclame avant tout une protection de la ressource ;
- Ne pas accepter la loi du marché, sachant que l'Afrique et plus globalement les pauvres ne seront jamais bien « côtés » ;
- Garantir les investissements ;
- Transférer une partie des profits vers l'Afrique et la coopération décentralisée.

# Eau, assainissement et pauvreté : comment répondre au défi ?

L'aide publique au développement dans le domaine de l'eau doit s'accroître de manière considérable, l'accès à l'eau devant devenir une priorité d'ordre mondial. Pour cela, l'affectation des fonds doit évoluer significativement, et d'autres ressources doivent être mobilisées, notamment auprès de la coopération décentralisée, de la coopération des syndicats des eaux et des agences de l'eau, ou avec des fonds privés et des initiatives fortes comme celle du centime/m³.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source: WHO Global Assessment 2000

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source : Global Water Partnership / WB Estimates

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source : PPI Database

# Le centime/m<sup>3</sup>, ou comment accroître la solidarité dans le domaine de l'eau

Cette initiative du centime/m³ a une histoire et des exemples de mise en œuvre peuvent déjà être étudiés. Elle doit découler d'une démarche volontaire, associant les usagers, les élus, les organisations publiques, para-publiques et privées. On estime qu'une telle initiative pourrait dégager 100 millions d'Euros par pays du Nord.

Une étude a été réalisée auprès de 60 organismes du secteur de l'eau, comprenant de puissantes associations et de nombreuses collectivités. Celle-ci a montré que :

- des outils ont déjà été élaborés, mais ils doivent encore être finalisés ;
- il est indispensable de faire évoluer la législation de manière à la rendre plus favorable à ce type d'initiatives :
- les collectivités et les professionnels du secteur doivent être impliqués ;
- il faut élaborer un guide d'aide à la décision.

Le 3<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau de Kyoto constitue une occasion de lancer une vaste mobilisation basée sur le centime/m<sup>3</sup>. Il s'agit de :

- Mobiliser nos concitoyens sur la question de l'eau à l'international ;
- Ouvrir des pistes à l'aide publique au développement ;
- Valoriser les échanges de savoirs faire ;
- Faire levier sur les financements internationaux.

# 1.2. Les pratiques et les limites constatées pour passer à un mécanisme européen et/ou global par Pierre Frédéric Ténière Buchot, programme Solidarité Eau

#### Limitations légales

Aujourd'hui, la question de la reconnaissance légale de la coopération décentralisée et de proximité se pose en France, comme elle s'est posée déjà au Royaume-Uni avec l'initiative qu'a développé Wateraid<sup>4</sup>. Les opérations de transfert international, lorsqu'il s'agit de sommes importantes, suscitent une attention particulière, et il est de ce fait indispensable qu'une initiative comme celle du centime/m<sup>3</sup> se développe dans le cadre d'une législation favorable.

# Limitations pratiques

Une fois l'argent récolté, il ne faut pas oublier de prendre en considération la question des frais de gestion et de contrôle de ces fonds. Si les frais de promotion sont trop importants par rapport aux fonds récoltés, on peut s'interroger sur le bien fondé d'une telle démarche. En outre, il est difficile aujourd'hui de gérer ce type de fonds de manière totalement autonome. En effet, les ministères des finances, en France ou dans les autres pays européens, montrent toujours une certaine hostilité face à ce mode de prélèvement, toute transaction devant être soumise à leur contrôle.

Pourtant, plusieurs expériences, très positives, comme celles de Wateraid, du SEDIF ou encore de Watercan (au Canada) nous montrent qu'il est possible de trouver des accords entre les différentes parties, pour que de nouveaux modes de solidarité dans le domaine de l'eau se mettent en place.

#### 1.3. Discussions

Christian Cambon a souligné trois aspects importants de l'expérience mise en œuvre par le SEDIF, consistant en un prélèvement de quelques centimes d'euros sur chaque facture d'eau :

- 1) En terme de limites, Monsieur Cambon s'interroge sur la capacité de ces financements complémentaires à résoudre des problèmes d'une telle ampleur comme ceux liés à l'eau, d'où l'idée d'une complémentarité entre les différents systèmes de solidarité existant ;
- 2) En terme logistique, lorsque les fonds sont importants, il apparaît nécessaire d'identifier des administrations, des ONGs, ou d'autres acteurs, qui soient capables de prendre le relais et pour faire une bonne utilisation de cet argent, l'idéal est de travailler avec des organismes en mesure d'exploiter immédiatement les financements attribués :

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. 2.2. L'expérience de Wateraid en terme de sensibilisation et de collecte de fonds auprès du public.

3) Un travail de communication sur les questions de développement reste à développer, la médiatisation étant indissociable de toute démarche de mobilisation des consommateurs.

Anne Le Strat a rappelé que la SAGEP avait pour vocation, à l'international, de mettre à disposition son savoir-faire auprès d'autres pays. Elle a expliqué qu'aujourd'hui, comme on se tournait de plus en plus vers les collectivités locales, la SAGEP pouvait se positionner comme acteur complémentaire. Vis à vis de l'initiative du centime/m³, Anne Le Strat s'est interrogée sur la légitimité d'une telle démarche. En outre, elle a rappelé qu'une telle démarche demandait la mise en place d'un suiviévaluation, ainsi que l'élaboration d'une charte pour informer les usagers. La SAGEP ne s'occupant pas de la distribution des eaux parisiennes, elle n'est pas connue des consommateurs, et un travail de communication serait donc un préalable incontournable à la mise en œuvre de ce nouveau mode de solidarité.

Alain Henry (Agence Française de Développement) a rappelé l'intérêt économique d'une telle initiative, mais en émettant des réserves sur le fait qu'un principe de solidarité fort et visible risquait d'alimenter des circuits économiques non vertueux. Quant à la question de la légitimité, il a rappelé que la tarification de l'eau avait toujours fait l'objet d'une solidarité, que ce soit à une échelle locale ou régionale, et que le centime/m³ était donc tout à fait justifiable. En ce qui concerne la gestion de ces fonds, il a émis l'idée que ce soient les coopérations qui assument ce rôle (de manière décentralisée), et que le ministère des finances garantisse la transparence dans la gestion de ce bien public.

# 2ème partie : Présentation de différentes expériences

#### 2.1. Une expérience originale de partenariat avec les entreprises délégataires

par Mireille Elmalan, Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de coopération décentralisée pour apporter une aide au développement auprès de collectivités territoriales étrangères. L'appui institutionnel et la mise en place de services publics marchands dans les domaines de la propreté et de l'eau sont les deux types d'actions concernés :

- 1) L'engagement d'appui institutionnel réalisé par la Communauté urbaine de Lyon permet de conforter les jeunes collectivités locales africaines dans leur légitimité administrative et technique sous la forme de missions de diagnostic, de rencontres entre élus et techniciens, d'échanges d'expériences et de formations de techniciens.
- 2) Concernant la mise en place de services publics marchands, il s'agit d'appuyer le fonctionnement du service en créant les conditions d'une obligation contractuelle de résultats.

La Communauté urbaine souhaite en effet s'appuyer sur la contribution de l'usager, et non du contribuable, pour garantir l'équilibre financier et donc technique du service. Cette contrepartie, demandée dans chaque convention de partenariat, permet à l'exécutif communautaire de justifier auprès des électeurs et de l'opinion publique les actions et les dépenses de coopération engagées.

C'est ainsi que dans le domaine de la propreté, des actions ont été conventionnées avec Ouagadougou, Lomé, Bamako et Porto-Novo, pour la mise en place de schémas directeurs « déchets » et l'envoi de bennes à ordures.

Dans le domaine de l'eau, deux actions principales ont été engagées à ce jour : l'une avec Beyrouth et la seconde avec l'Office des Eaux du Maroc.

Suite à la Conférence de Johannesburg, la Communauté urbaine a décidé d'amplifier ses actions de coopération décentralisée en adhérant au principe d'un financement spécifique au développement durable dans le domaine de l'eau au profit des pays du Sud.

A titre indicatif, la Communauté urbaine rassemble sur le territoire du Grand Lyon une population de 1,2 millions d'habitants et des activités développées par 458 000 emplois dont la consommation en matière d'eau potable avoisine les 100 millions de m³ par an. Dans ce domaine, la collectivité exerce ses prérogatives de puissance publique pour l'organisation de ce service et a délégué l'exécution de la production et de la distribution aux opérateurs privés que sont la Compagnie Générale des Eaux du Groupe Vivendi Environnement (pour 85% des usagers) et la Lyonnaise des Eaux du groupe Suez (pour 15%). Cette consommation d'un bien écologique facile à produire sur son territoire génère de fait, pour le Grand Lyon, une capacité d'intervention qu'elle a souhaité saisir dans le cadre de ce

partenariat public-privé mis en place de manière à participer au renforcement de l'action internationale de solidarité sur cet enjeu majeur du développement durable.

Ainsi, dans le cadre de la négociation ouverte avec ses opérateurs à l'occasion de la révision quinquennale de 2002, la Communauté urbaine a incité son principal opérateur de production et de distribution d'eau potable à l'accompagner dans cette adhésion aux orientations du sommet de Johannesburg en apportant une aide financière régulière à des actions de soutien auprès des pays du Sud. L'accord conclu repose sur la mise en place d'un financement assis sur la consommation d'eau potable par les usagers, générant un chiffre d'affaires marchand sur le périmètre d'intervention déléqué.

Les deux partenaires de cet accord, la collectivité et l'opérateur de service public, acceptent le principe d'un partage de l'effort pour apporter un soutien financier d'1 centime d'€ par m³ d'eau facturé, ce qui représente une somme globale de 600 000 € annuels se décomposant en deux parts (300 000 € pour la collectivité et 300 000 € pour l'opérateur). Il est prévu que des actions concrètes soient menées conjointement dans le cadre d'un comité de pilotage. Trois missions principales sont dévolues à ce comité paritaire :

- 1) Définir les actions partenariales représentant une véritable synergie entre les interventions propres à chacun dans son domaine de compétences ;
- 2) Définir les participations financières spécifiques à chaque action ainsi que les moyens à mettre en œuvre :
- 3) Suivre dans la durée et évaluer chaque action pour s'assurer dans la continuité du respect de l'objectif de développement durable.

Ces actions partenariales devront répondre à un objectif de coopération de proximité et seront gérées sur la base de conventions tripartites conclues entre le bénéficiaire, le Grand Lyon et la Compagnie Générale des Eaux. Compte tenu du domaine de compétences des acteurs, il est possible d'indiquer dès à présent les orientations concrètes de leurs apports d'expériences.

Ainsi le Grand Lyon se positionnera auprès des bénéficiaires sur un accompagnement à l'organisation du service, en termes d'identification des besoins, de planification de programmes, de formation des techniciens, de mise en place de systèmes d'information et de contrôle.

Le délégataire de la collectivité a quant à lui vocation à réaliser des ouvrages tels que des puits de pompage, des zones de captage, des réseaux de distribution et des systèmes de traitement.

Il faut préciser que l'ensemble des représentants élus du Grand Lyon partagent l'objectif de cette coopération de proximité où les choix financiers et les moyens mis en œuvre contribuent, à leur mesure, à l'enjeu socio-économique de réduction de la pauvreté des populations privées du bien essentiel que représente l'accès à l'eau potable.

Pour les élus d'un pays du Nord, cela constitue aussi un défi de démocratie locale que de faire partager cette ambition par les usagers de l'eau et les contribuables qui sont nos électeurs, en les sensibilisant à l'usage d'une ressource qui fait tant défaut auprès d'un milliard de personnes.

#### 2.2. Un large mouvement de sensibilisation et de collecte de fonds auprès du public

par Stephen Turner, WaterAid, Royaume Uni

L'ONG WaterAid profite de l'envoi des factures d'eau pour solliciter 23 millions de ménages britanniques. Le retour des bulletins est d'environ 1 pour mille. Les compagnies privées distributrices des services prennent en charge l'envoi des bulletins (200 000 €/an). WaterAid prend en charge uniquement les frais de recrutement de nouveaux donateurs (160 000 €/an), une mobilisation réalisée à travers de larges campagnes publiques. Ces campagnes annuelles s'appuient sur 12 500 donateurs réguliers donnant 58 £ (durant au moins 5 ans de suite) et 3000 donateurs épisodiques donnant 25 £. WaterAid collecte ainsi plus d'1 million € par an. Le fonds disponible est donc d'environ 860 000 €/an.

Si l'on compare ces flux financiers avec les besoins, on constate que chaque année ces dons (compris entre 0,34 et 0,80 €/m³) permettent directement d'assurer un accès à l'eau potable pour 18 000 personnes en zone urbaine et 36 000 en zone rurale. La population indirectement touchée par ces investissements est environ 20 fois plus importante.

Concrètement, avant l'investissement des fonds en Inde, en Tanzanie et au Ghana, les corvées d'eau en zones arides consistaient en 6 km de marche journalière pour les femmes et jusqu'à 9 heures de

recherche d'eau potable pour les enfants en saison sèche. Seulement 10% d'entre eux pouvaient aller à l'école et, malgré tous ces efforts, seulement 10 litres d'eau étaient disponibles par personne et par jour. Après l'effort de financement transmis par WaterAid, 20 litres d'eau vraiment potable sont disponibles par personne et par jour, le temps consacré à la collecte n'est plus que de 20 minutes, et la majorité des enfants sont maintenant scolarisés. Sans compter les améliorations du statut économique, social et culturel de toute la population des localités bénéficiaires.

# 2.3. La solidarité dans le domaine de l'eau et le centime par m<sup>3</sup>

par Christian Cambon, Syndicat des Eaux d'Ile de France

Le SEDIF est un établissement public à caractère administratif créé en 1923, qui regroupe 144 communes, soient 4 millions de consommateurs d'eau. Il distribue environ 300 millions de m³ d'eau potable par an, pour un budget annuel d'environ 460 millions €.

#### Le Programme Solidarité Eau du SEDIF

Le Syndicat des Eaux d'Île de France a développé un programme intitulé « Programme Solidarité Eau », qui constitue un exemple concret de coopération décentralisée pour un meilleur accès à l'eau potable. Ce programme a démarré en 1986, date où a été voté à l'unanimité par les élus un principe de coopération de collectivités à collectivités, marquant une volonté de partage des savoirs faire et des ressources.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le SEDIF prélève au consommateur 0,15 € par m³ consommé/facturé, sans que le prix de l'eau n'ait augmenté (gain de productivité).

Le lien entre le SEDIF et la collectivité aidée est assuré par des ONG françaises qui perçoivent le financement et assurent le suivi du projet. Les projets sont sélectionnés par une commission ad hoc sur la base de critères préétablis (par exemple, le projet doit être immédiatement finançable), le contenu est validé et mis au point préalablement, et le montage du projet ainsi que les techniques utilisées font l'objet d'un travail d'adaptation au contexte local. Ces actions sont développées dans une perspective de pérennisation des ouvrages. Cela signifie qu'il n'y a pas de projet répondant à des situations d'urgence, et que les actions comprennent une formation des populations à la maintenance et un soutien aux petites entreprises locales. Dans ce processus, la responsabilisation des acteurs locaux est une priorité. Ainsi, le SEDIF ne développe que des actions répondant à une demande locale, et il contractualise sa relation avec les bénéficiaires avant le début de l'opération. Les populations concernées sont impliquées dans la conduite du projet, et une structure de gestion est mise en place. Parallèlement, des actions d'éducation sanitaire sont réalisées sur l'hygiène et l'assainissement, ces deux questions contribuant, avec l'accès à l'eau potable, à diminuer significativement les maladies hydriques.

En outre, le SEDIF peut assurer la liaison entre des programmes locaux et des programmes institutionnels, de par son expérience en matière d'intercommunalité et de gestion mixte privé/public et sa spécialisation en terme de traitement de l'eau, de conception et de gestion de réseau.

# Bilan de 17 ans d'actions

- 160 opérations réalisées en partenariat avec 25 ONG ;
- 1,6 millions de personnes touchées directement dans 16 pays d'intervention (en Afrique francophone et en Asie) ;
- 9,2 millions € de financements cumulés ;
- près de 1 million € récoltés par an depuis 2000.

Ainsi le SEDIF a-t-il obtenu des résultats probants, avec un système qui mériterait d'être reproduit, les besoins en matière d'accès à l'eau potable restant immenses. Dans cette perspective, le SEDIF soutient toute initiative s'inspirant du principe du centime par m<sup>3</sup>.

# 2.4. L'appui de la coopération de proximité en Afrique Sahélienne

par Christian Houdus, Eau Vive

Eau Vive est une ONG française qui a été créée en 1978, avec comme objectif l'appui au développement durable des communautés rurales. Elle répond à des demandes émanant d'initiatives locales et apporte un financement progressif aux communautés, réparti sur 10 ans. Eau Vive comprend 4 équipes africaines, basées dans 5 pays : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et

le Togo. Ses activités sont centrées sur 5 domaines : l'eau (50% de l'activité), l'éducation scolaire, la santé, la production et l'organisation communautaire. En 25 ans, l'ONG a appuyé 1 800 villages, soient 900 000 personnes. Tout ce travail a été développé en partenariat avec les Etats, des donateurs, des entreprises, des syndicats des eaux, des communes, des associations, des fondations, ainsi qu'avec des réseaux internationaux et des collectifs d'ONG basés en Afrique, en France et en Europe.

#### Le financement solidaire de l'eau

Eau Vive est partenaire de 60 Syndicats des eaux, d'Agences de l'eau ainsi que de Groupements de communes. Chaque année, l'ONG leur soumet les projets hydrauliques initiés par les communautés rurales au Sahel. A titre d'exemple, Eau Vive est un des opérateurs que le SEDIF mobilise pour mettre en œuvre ses actions de coopération. Depuis 15 ans, avec Eau Vive, 1,4 millions € ont été réunis et investis au Sahel, grâce au financement solidaire de l'eau. En outre, l'ONG recherche des co-financements publics et européens.

## Les réalisations d'Eau Vive

Depuis 15 ans, environ 400 points d'eau (puits, forages, adductions d'eau) ont été réalisés dans 5 pays (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Togo, Niger), et ce dans les zones les plus défavorisées. Ces projets sont menés en coordination avec les Plans locaux de développement, suivant un processus rigoureux. Dans un premier temps, Eau Vive réalise une étude préalable, aussi bien sociale, technique qu'économique, puis elle sélectionne un opérateur technique local (entreprise privée, service public, artisan...) et signe un contrat avec la communauté rurale, le partenaire technique et les autorités locales. La communauté rurale apporte un financement en fonction de ses moyens, et le complément est apporté par Eau Vive. Les paiements s'effectuent au fur et à mesure des travaux, avec des retenues de garantie. Le suivi-conseil est assuré par Eau Vive, et les contrôles techniques sont réalisés, régulièrement, par des contrôleurs indépendants. Au final, l'ONG réceptionne les travaux.

Eau Vive a donc pour mission d'accompagner les communautés rurales dans leurs projets, en impliquant toutes les composantes de la population et en particulier les femmes. Elle soutient également les actions d'accompagnement relatives aux comités de point d'eau, à l'assainissement, à l'éducation à l'hygiène, à la formation et l'équipement des réparateurs ainsi qu'à la réalisation de projets productifs autour de l'eau. Elle rend compte des projets auprès des partenaires de financement, et leur propose des visites sur le terrain.

Chaque année, Eau vive contribue à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour 40 000 personnes, soit environ 100 personnes par jour. Aujourd'hui, Eau Vive est à la recherche de nouveaux financements solidaires de l'eau qui lui permettraient d'œuvrer davantage dans la perspective des Objectifs du Millénaire.

# 3ème partie : Résumé des débats

Le débat s'est ouvert sur une remarque émise par une personne d'Ouganda, disant que mettre en œuvre de telles démarches de financement équivalait à retirer aux gouvernements un de leur principal mandat alors que c'est à eux de faire ce travail.

Une autre personne de l'Université de Greenwich s'est demandé comment l'on pouvait s'assurer que de telles initiatives ne soient pas en réalité une promotion des multinationales. Amadou Hama Maïga a alors rappelé que le processus de décentralisation en cours dans de nombreux pays africains devait favoriser le développement des ONG au Sud, pour que le travail, de plus en plus, soit pris en charge au niveau local, en partenariat avec les autorités locales.

Gaharo Doucouré a abordé la question de l'investissement considérable que réalisaient les associations de migrants dans leur pays d'origine, et du manque de reconnaissance de ces associations, qui, parfois, sont contraintes de passer par des intermédiaires, structures similaires mais reconnues par les acteurs du développement. Selon lui, cela crée une dépendance inutile, ces migrants étant déjà dans une dynamique de développement local. De ce fait, développer une reconnaissance mutuelle entre les différents intervenants serait un plus.

Stephen Turner a répondu aux deux premières interventions en prenant l'exemple de l'expérience de Wateraid en Ouganda, qui soutient de petites ONG locales reconnues par l'administration. Et ce qui est en jeu est plus le développement des capacités que l'instauration d'une relation de type

paternaliste. Ce travail doit se faire avec les municipalités, dans une logique de transparence et de vigilance, pour éviter de promouvoir les multinationales.

Christian Houdus a rejoint Stephen Turner en expliquant qu'Eau Vive travaillait au renforcement des capacités au sein des villages ainsi que dans leur environnement (petites entreprises, artisans), et que cela devait impérativement se faire en synergie avec les administrations politiques. En outre, Eau Vive, chaque année, organise des rencontres entre communautés pour favoriser l'échange d'expériences.

Mireille Elmalan a exprimé son désaccord sur les deux premières interventions, expliquant qu'il était inexact que les Etats du Sud n'agissaient pas, et qu'une initiative de financement solidaire ne revenait aucunement à faire la promotion des multinationales. Elle a également rappelé que les acteurs locaux faisaient preuve de sérieux et d'une réelle volonté d'apprendre, mais que c'était plutôt les fonds qui généralement manquaient.

Anne Le Strat a expliqué que la SAGEP était toujours attentive à ce que les projets découlent d'une demande locale et mobilisent les entreprises locales. Elle a confirmé le besoin de travailler dans la transparence (notamment grâce aux évaluations), pour éviter toute suspicion.

# <u>4<sup>eme</sup> partie : Comment développer les financements des coopérations de proximité ?</u>

Ce débat avait pour objectif de définir les manières de développer ce type d'initiatives de financement solidaire en Europe, en Afrique et au niveau mondial.

Antonio Miranda (Water and Sanitation Public Provider, Récife, Brésil) a souligné le fait que souvent, le rôle des fournisseurs publics n'était pas clairement présenté. Il a estimé aussi que le débat était trop focalisé sur les zones rurales, alors que d'importants manques existaient en matière d'eau et d'assainissement dans les zones périurbaines et urbaines. Il a ensuite abordé le problème de la privatisation du service dans les pays du Sud, se demandant comment tirer des bénéfices en travaillant dans des zones pauvres.

Jean Pierre Elong Mbassi (PDM) a confirmé le fait que les populations urbaines défavorisées posaient un problème important, et qu'il était nécessaire, pour développer des solutions efficaces, de mobiliser les Etats et collectivités locales, et de s'ouvrir à tous les types d'appuis (tant publics que privés) proposés.

Alain Henry (AfD) a d'ailleurs rappelé, en prenant l'exemple de Port au Prince, que nombre d'initiatives étaient réussies justement parce qu'elles étaient basées sur un partenariat public-privé, associant gestion durable et intermédiation sociale.

Jean Bosco Bazie (Eau Vive) s'est interrogé sur la manière dont il serait possible de faire jouer ces mécanismes de mobilisation au niveau local, affirmant qu'au Sud, il existait également des possibilités de péréquation. Ce type d'initiative doit engager la responsabilité des pays aussi bien du Nord que du Sud.

Une personne dans la salle a soulevé le problème du manque de transparence et de démocratie dans les pays africains, auquel viennent s'ajouter les mesures prises par des institutions comme la Banque Mondiale et le FMI, ayant parfois des impacts négatifs sur les populations défavorisées. « Il faudrait développer des partenariats pour résoudre les problèmes ensemble, au lieu de fonctionner uniquement dans une logique de fourniture de service ». Myriam Constantin (Ville de Paris) a réaffirmé ce besoin de partenariat, qui pourrait donner lieu à la régulation du système, basé sur des principes de gouvernance, de gestion et de financement.

# **SYNTHESE DE SESSION - français**

# Enjeux clés

L'enjeu pour atteindre les objectifs de développement du millénaire est à la fois politique et financier. Les gouvernements des pays du Nord et du Sud n'ont pu, jusqu'à présent, faire de l'eau et de l'assainissement une priorité, malgré le fait que l'accès à ces services constitue un levier pour le développement socio-économique.

De plus, les aides financières demeurent inadaptées : pris dans leur ensemble, la somme des fonds publics pour l'aide au développement mobilisés pour tous les pays n'a pu répondre aux besoins pour atteindre un accès universel à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement. 365 milliards de dollars (estimation la plus basse) sont nécessaires d'ici 2015 pour atteindre les objectifs de Johannesburg<sup>5</sup>, comparé aux 156 milliards dépensés durant la décade 1990-2000.

#### **Actions**

La coopération de proximité (initiée par des collectivités, des associations à but non lucratif, des organisations professionnelles, publiques ou privées) apporte une réponse appropriée à ces enjeux. Elle vient compléter, et non exclure, la coopération mise en oeuvre par les agences de financement nationales et internationales.

A travers l'assistance technique et organisationnelle qu'elle assure, la coopération de proximité représente une manière originale de renforcer les capacités des autorités locales et régionales dans les pays en développement. Ces autorités voient leurs responsabilités s'accroître dans la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement et elles sont de fait les mieux placées pour identifier les problématiques et mobiliser les ressources locales.

Ce type de coopération permet d'impliquer ensemble les populations du Nord et du Sud. En raison des liens privilégiés qui se créent avec les bénéficiaires, les projets mis en oeuvre sont « faits sur mesure » et sont par conséquent durables et efficaces. La diffusion des résultats de ces projets auprès des populations du Nord est une manière très efficace pour une prise de conscience parmi les consommateurs.

#### **Engagements**

Le "centime par mètre cube" constitue un message particulièrement approprié : donner un centime d'Euro par m³ d'eau consommée au Nord et transférer ces fonds pour l'amélioration de l'accès à l'eau et aux équipements sanitaires dans les pays en voie de développement.

Le centime/m³ permet d'impliquer à la fois le consommateur du Nord (en lui faisant prendre conscience des problématiques des pays pauvres, stimulant le débat sur la consommation au Nord, en faisant appel à une contribution financière) et l'usager du Sud (en donnant la priorité à l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement, en faisant prendre conscience de l'usage de la ressource).

Le centime/m³ fournit une **réponse appropriée aux objectifs financiers** (levée de fonds complémentaires directement mobilisés) **et politiques** (prise de conscience parmi les usagers du Nord, qui sont en mesure d'exercer par eux-mêmes des pressions sur leurs représentants élus).

## Recommandations

Un mécanisme comme celui du "centime par mètre cube" doit être développé dans les pays du Nord.

Quelques éléments sont essentiels pour assurer l'efficacité de ces mécanismes :

- Un cadre législatif favorisant les possibilités de développer de tels mécanismes;
- La **transparence** sur l'usage de ces fonds ;
- Un système adapté pour l'attribution de ces fonds ;
- Les **consommateurs du Nord** qui ont versés des dons sur leur propre facture doivent être **rigoureusement informés** de l'usage qui est fait de leurs contributions.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Estimation basée sur le rapport d'évaluation globale sur l'eau et l'assainissement de l'OMS, 2000.

# **SYNTHESE DE SESSION - anglais**

# **Key Issues**

The challenge to achieve the millennium goals is both political and financial. The authorities of the countries of both the North and the South have so far failed to make water and sanitation in the countries of the South a priority, despite access to these services acting as a catalyst for socioeconomic development.

In addition, financial inputs remain inadequate: taken as a whole, the sum of publicly-funded aid to development from all countries does not meet the needs required to achieve universal access to safe drinking water and sanitation. 365 billion dollars (taking a low estimate) are needed by the year 2015 to meet the Johannesburg objectives<sup>6</sup>, compared with the 156 billion spent during the decade 1990-2000.

### **Actions**

**Neighbourhood to neighbourhood co-operation** (on the part of cities, non-profit associations, professional and private-public organisations) provides a relevant response to these challenges. It complements, rather than excludes, co-operation managed by national and international funding agencies.

Through the **technical and organisational assistance** it delivers, neighbourhood co-operation represents an original way of strengthening the capacities of local and regional authorities in developing countries. Such authorities are increasingly being given responsibility for managing water and sanitation and are best placed to involve the target population and to mobilise local resources.

It ensures that the **people of the North and of the South are closely involved**. Because of the special links formed with the beneficiaries, the **projects implemented are "tailor-made"** and consequently sustainable and efficient. Feedback is a very powerful way of raising awareness amongst consumers.

# **Commitments**

The "cent per cubic metre" in particular is a highly relevant message: giving one Euro cent per m<sup>3</sup> of water consumed in the North and channelling these funds to projects improving access to water and to sanitation in developing countries.

The cent/m³ thus reaches both the consumer of the North (raising awareness about problem areas in poor countries, stimulating debate on consumption in the North, making a financial contribution) and the user of the South (giving priority to access to drinking water and to sanitation, awareness-raising about the use of this resource).

It provides an **appropriate response to both financial objectives** (direct inputs and complementary financial leverage) **and political ones** (awareness-raising amongst the users of the North, who can themselves exert pressure on their elected representatives).

# Recommendations

Mechanism such as "Cent per cubic meter" must be develop in Northern countries.

Some elements are essential for the efficiency of these mechanisms:

- **legal framework** facilitating the possibilities to develop such mechanism;
- transparency on the use of the funds
- adapted system for the attribution of the funds
- the end use of donations are **clearly reported to consumers** in the North who have donated funds through their own bill

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Calculation based on the WHO's Global Water Supply and Sanitation Assessment 2000 Report.